



Note

DESTINATAIRE : M^{me} Marie-Claude Théberge, chef de service
Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 30 octobre 2009

OBJET : **Troisième (et dernier) avis relatif à la recevabilité de l'étude
d'impact portant sur le projet (modifié) de « Parc éolien du
lac Alfred » Volet - espèces floristiques menacées ou
vulnérables**

N^{os} DOSSIERS : SCW 555588; V/R : 3211-12-154; N/R : 5145-04-18 [331]

La présente fait suite à vos demandes d'avis datées respectivement du 8 septembre et 6 octobre 2009 sur les addenda de l'étude d'impact du projet susmentionné et déposé les 28 août (volume 5) et 29 septembre (volume 6) 2009. Ils contiennent, entre autres, la 2^e série des réponses aux demandes de renseignements du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) qui lui ont été adressées. Il s'agit d'un projet dont l'actualisation a consisté essentiellement en un déplacement de 13 éoliennes vers le territoire de la seigneurie du Lac-Mitis en vue d'optimiser leur emplacement sur le territoire et de réduire l'impact sur l'environnement (vol. 5 : pp. 1, 2 et 7; vol. 6 : p. 1).

Nous considérons comme satisfaisant le traitement de la question RQC-42 (Vol. 6 : p. 5). Comme demandé, l'annexe 1 présente une carte des habitats forestiers potentiels des plantes menacées ou vulnérables identifiés à partir des critères du « *Guide de reconnaissance des habitats forestiers des plantes menacées ou vulnérables du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie (2007)* ». Ces habitats sont tous sis à l'extérieur du domaine du parc éolien optimisé. Nous sommes toutefois étonnés que les quelques cédrières présentes à l'intérieur du domaine du parc éolien ne soient pas ressorties à la suite de cette analyse. Ces habitats ne seront toutefois pas touchés par le projet.

Tel que le réitère le consultant à la page 5 du volume 6 de l'étude, l'inventaire floristique prévu dans le secteur de l'éolienne 1 sera réalisé en 2010, avant le début des travaux de construction, et un rapport sera déposé au MDDEP. Le but de cet inventaire est, notamment, afin d'éviter tout empiètement sur les colonies d'adiante des Aléoutiennes (*Adiantum aleuticum*) et de sabline à grandes feuilles (*Moehringia macrophylla*), deux

...2

espèces floristiques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables recensées à proximité.

En conclusion, nous considérons l'étude d'impact recevable au regard des EFMVS.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec M^{me} Line Couillard au poste 4766.

Le chef du Service,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Laniel', written in a cursive style.

Jean-Pierre Laniel

JPL/OO/se



Note

DESTINATAIRE : M^{me} Marie-Claude Théberge, chef de service
Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 26 octobre 2009

OBJET : **Troisième avis de recevabilité « Parc éolien du Lac-Alfred » – volet milieux humides**

N^{os} DOSSIERS : SCW 555588; V/R : 3211-12-154; N/R : 5145-04-18-[331]

La présente fait suite à votre demande d'avis datée du 6 octobre 2009 sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet cité en objet. Cette note porte exclusivement sur le volet « milieux humides ».

Selon nos vérifications, le projet d'implantation du parc éolien au Lac-Alfred ne comporte pas de problématique de milieux humides. Nous considérons donc que le projet est acceptable en regard de la composante milieux humides.

Par conséquent, à moins de nouveaux développements dans ce dossier, vous n'avez plus à nous considérer lors des étapes ultérieures de consultation, de même lors du futur programme d'entretien, ni à nous transmettre les documents afférents.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec Mme Isabelle Falardeau au numéro suivant 418 521-3907 poste 4448.

Le chef du Service,

Jean-Pierre Laniel

JPL/IF/se

Note

DESTINATAIRE : M^{me} Marie-Claude Thériège, chef de service
Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 2 septembre 2009

OBJET : **Deuxième avis relatif à la recevabilité de l'étude d'impact portant sur le projet de « Parc éolien du lac Alfred » Volet — Espèces floristiques menacées ou vulnérables (EFMVS)**

N^{os} DOSSIERS : SCW 555588; V/R : 3211-12-154; N/R : 5145-04-18 [331]

La présente fait suite à votre deuxième demande d'avis datée du 14 juillet 2009 sur l'addenda de l'étude d'impact du projet susmentionné et déposé le 3 juillet 2009. Il contient les réponses aux demandes de renseignements du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) qui lui ont été adressées. Nos commentaires porteront spécifiquement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EFMVS).

Nous considérons comme satisfaisant le traitement de la question QC-42 (Vol. 4 : pp. 17). Après avoir effectué les analyses demandées, aucun peuplement forestier susceptible d'abriter des plantes menacées ou vulnérables n'a été répertorié dans le domaine du parc éolien. À l'extérieur de celui-ci, dans la zone d'étude, des érablières à bouleau jaune de type 1 et 2 ont toutefois été détectées. Dans le but de planifier éventuellement des inventaires dans ces secteurs, nous aimerions obtenir une carte de ces peuplements.

Ce constat ne dispense toutefois pas le promoteur d'effectuer avant le début des travaux, comme que prévu dans l'étude d'impact (Volume 1, Rapport principal, pages 6-20 à 6-21), un inventaire floristique dans le secteur de l'éolienne numéro 1 afin d'éviter tout empiètement sur les colonies d'adiante des Aléoutiennes (*Adiantum aleuticum*) et de sabline à grandes feuilles (*Moehringia macrophylla*) recensées à proximité. Nous

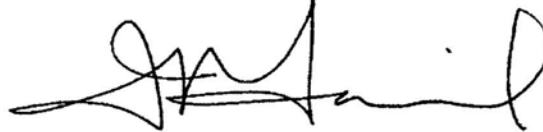
...2

aimerions obtenir une confirmation que cet inventaire a bel et bien été effectué et, le cas échéant, un rapport détaillé des observations qui auront été faites.

Compte tenu de ce qui précède, nous considérons que l'étude d'impact est recevable en ce qui a trait aux EFMVS.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec M^{me} Line Couillard au poste 4766.

Le chef du Service,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Laniel', written over a horizontal line.

Jean-Pierre Laniel

JPL/OO/se

Note

DESTINATAIRE : M^{me} Marie-Claude Théberge, chef de service
Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 14 mai 2009

OBJET : **Avis de recevabilité – Implantation du « Parc éolien du Lac-
Alfred » – Volet milieux humides**

N^{os} DOSSIERS : SCW 555588; V/R 3211-12-154; N/R : 5145-04-18

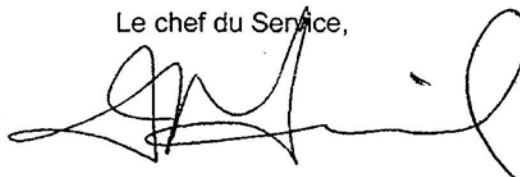
La présente fait suite à votre demande d'avis de recevabilité datée du 17 mars 2009. Elle portera exclusivement sur le volet « milieux humides ».

Selon nos vérifications, le projet d'implantation d'un parc éolien au Lac-Alfred ne comporte pas de problématique milieux humides puisque les sites d'implantation choisis sont situés sur des sommets, et que les chemins d'accès se tiennent à une distance suffisante des cours d'eau. Nous considérons donc que le projet est acceptable en regard de la composante milieux humides.

Par conséquent, à moins de nouveaux développements dans ce dossier, vous n'avez plus à nous considérer lors des étapes ultérieures de consultation, de même lors du futur programme d'entretien, ni à nous transmettre les documents afférents.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec M. Martin Joly au numéro suivant 418 521-3907, poste 4714.

Le chef du Service,



Jean-Pierre Laniel

JPL/MJ/se

Note

DESTINATAIRE : M^{me} Marie-Claude Thériège, chef de service
Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 16 avril 2009

OBJET : **Avis relatif à la recevabilité de l'étude d'impact du projet
« Parc éolien du Lac Alfred et poste de raccordement
élevateur de tension 34,5 kV—315 kV » Volet—Espèces
floristiques menacées et vulnérables**

N^{os} DOSSIERS : SCW 555588; V/R : 3211-12-154; N/R : 5145-04-18-[363]

La présente fait suite à votre demande d'avis datée du 17 mars 2009 sur la recevabilité de l'étude d'impact susmentionnée et déposée le 13 mars 2009. Nos commentaires porteront tant sur les espèces floristiques menacées et vulnérables que sur les autres aspects de la végétation.

a) *Espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EFMVS)*

Sur la base de l'information consignée au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) et d'autres sources, l'étude mentionne une présence potentielle de dix EFMVS dans la zone d'étude locale, dont trois espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables qui ont particulièrement retenu l'attention du promoteur. Parmi elles, deux sont signalées dans le domaine du parc éolien et ont été localisées près de la municipalité de La Rédemption, sur un site situé sur le flanc nord du mont Saint-Pierre : l'adiante des Aléoutiennes (*Adiantum aleuticum*), une espèce serpenticole de rang de priorité S2 pour la conservation et la sabline à grandes feuilles (*Moehringia macrophylla*), espèce calcicole et serpenticole de rang S3. La troisième, l'amérorchis à feuilles rondes (*Amerorchis rotundifolia*), calcicole et de rang S2, est associée aux cédrières et localisée hors du domaine du parc éolien. Toutefois, selon le tableau 4 du « *Guide de reconnaissance des habitats forestiers des plantes menacées ou vulnérables du Bas-Saint-Laurent et de la*

...2

Gaspésie (2007) », une douzaine d'autres espèces pourraient être présentes dans la zone d'étude locale, dont certaines associées à des peuplements de sapin ou de mélèze qui ne font pas partie des éléments biologiques identifiés dans l'étude d'impact comme étant à éviter le plus possible lors de la configuration du parc éolien (vol. 1 : pp. : 2-1 à 2-2, 2-11 à 2-14 et 6-20; vol. 2 : carte 2.1). Nous considérons donc que sous cet aspect cette étude d'impact est incomplète.

Par rapport aux dix EFMVS identifiées, l'étude confirme des impacts potentiels peu importants du projet, essentiellement lors des activités de déboisement en phase de construction, après la réalisation des inventaires floristiques prévus avant le début des travaux, particulièrement aux alentours du site de l'éolienne N1 et de son chemin d'accès. Ces sites de travaux sont situés à proximité des habitats de l'adiante des Aléoutiennes et de la sabline à grandes feuilles qui pourraient être impactés. Le nombre de leurs spécimens y est respectivement estimé à près de 10 000 et 2 500. Outre les inventaires, le promoteur propose une combinaison d'autres mesures d'atténuation et de compensation courantes (évitement volontaire des secteurs favorables au développement des EFMVS tels les cédrières, les érablières, les milieux humides, etc.). Cette approche préventive de l'initiateur est satisfaisante. Elle devrait toutefois s'appliquer aux autres milieux forestiers susceptibles d'abriter les plantes menacées ou vulnérables et identifiées à partir du guide mentionné plus haut. De plus, un rapport des inventaires floristiques réalisés devra nous être transmis confidentiellement (vol. 1 : pp. 2-6, 3-3, 6-1 à 6-4, 6-9 à 6-12 et 6-20 à 6-21; vol. 2 : carte 2.4).

b) Autres aspects de la végétation

En regard des autres composantes de la végétation, l'impact du projet est considéré comme étant de faible importance (vol. 1 : pp. 6-18 à 6-19). Suivant l'unique scénario du projet, le tableau 6.8 indique la destruction permanente d'environ 360 hectares de peuplements forestiers, bien que les cédrières et les érablières aient été évitées le plus possible dès le début de la planification (vol. 1 : pp. 3-3). Malgré tout, pour davantage minimiser ces impacts, l'initiateur propose diverses mesures d'atténuation, lesquelles sont mentionnées sous les rubriques 6.2.2.2 (phase de construction) et 3.5.5 (phase de fermeture). Par exemple, lors de la phase de construction, des efforts seront faits pour limiter les aires à déboiser aux superficies requises. De même, l'utilisation de chemins d'accès existants aux sites des travaux projetés sera, si possible, privilégiée (vol. 1 : pp. 3-5).

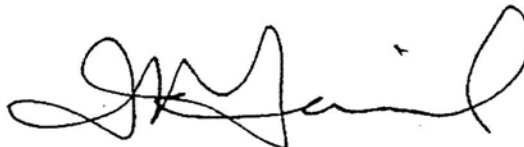
Conclusion

Considérant ce qui précède, nous jugeons l'étude d'impact incomplète eu égard à la composante EFMVS et recevable quant aux autres aspects de la végétation. Conséquemment, nous demandons au promoteur de considérer les points suivants :

- Afin de mieux évaluer l'impact du projet sur les plantes menacées ou vulnérables, produire, à la suite des requêtes, une (ou) des cartes des habitats forestiers potentiels de plantes menacées ou vulnérables à partir des indications fournies dans le *Guide de reconnaissance des habitats forestiers des plantes menacées ou vulnérables du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie*¹. Ce document peut être téléchargé à partir du site Internet du ministère à l'adresse suivante : http://www.cdpnq.gouv.qc.ca/pdf/guide_reconnaissance_2007.pdf. Dans ce document, produit conjointement par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), les caractéristiques écoforestières des peuplements susceptibles d'abriter des plantes menacées ou vulnérables sont précisées au tableau 5. Le consultant Pesca Environnement est en mesure d'effectuer ce travail, puisqu'il dispose déjà des données des cartes écoforestières du MRNF.
- Privilégier l'utilisation des plantes indigènes pour les travaux de renaturation afin d'éviter l'introduction et la propagation d'espèces exotiques envahissantes. De même, pour protéger la végétation existante le balisage de certains secteurs des travaux projetés serait de mise.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec M^{me} Line Couillard au poste 4766.

Le chef du Service,



Jean-Pierre Laniel

JPL/OO/se

¹ Petitclerc, P., N. Dignard, L. Couillard, G. Lavoie et J. Labrecque. 2007. Guide de reconnaissance des habitats forestiers des plantes menacées ou vulnérables. Bas-Saint-Laurent et Gaspésie. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l'environnement forestier. 113 p.

DESTINATAIRE : Madame Marie-Claude Théberge
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 22 octobre 2009

OBJET : Parc éolien du lac Alfred
Promoteur : Saint-Laurent Énergies

N/D : 7610-01-01-0818302



À la suite de vos demandes datées du 8 septembre et du 8 octobre 2009, voici nos commentaires au sujet de l'addenda (volume 5) et des réponses aux questions et commentaires série 2 (volume 6).

Addenda (volume 5) :

Nous n'avons aucun commentaire à formuler.

Réponses aux questions et commentaires – série 2 :

RQC 22

Il n'y a pas de dépôt de matériaux secs à Rimouski. Cependant il y a un LET (lieu d'enfouissement technique) tout comme à Matane.

Le directeur régional par intérim,

André Beaulieu

AB/VR/mad



DESTINATAIRE : Madame Marie-Claude Théberge
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 12 août 2009

OBJET : Parc éolien du lac Alfred
N/D : 7610-01-01-0818301

À la suite de votre demande du 14 juillet 2009 reçue le 24 juillet 2009, vous trouverez mes commentaires concernant le document de réponses aux questions et commentaires (volume 4) en date du 3 juillet 2009, fourni par initiateur.

- Le document de réponse soumis n'est pas signé. Il n'y a aucune personne d'identifiée au document.
- QC 22, il n'y a aucun dépôt de matériaux sec en activité et reconnu par le MDDEP dans ce secteur.

Vincent Roy, ingénieur



DESTINATAIRE : Madame Marie-Claude Théberge
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 12 mai 2009

OBJET : Aménagement d'un parc éolien dans les municipalités de
Saint-Hubert et de Saint-Honoré
Promoteur : Saint-Laurent Énergies
Avis sur la recevabilité
N/D : 7610-01-01-0818301

À la suite de votre demande datée du 17 mars et reçue le 23 mars 2009, voici nos commentaires au sujet de la recevabilité de l'étude d'impact.

- Contrairement à ce qui est inscrit au 3^e paragraphe de 2.3.6.5, le réseau d'aqueduc qui alimente le périmètre urbain de la municipalité de Sainte-Érène n'est plus de nature privée. Il est maintenant la propriété de la municipalité.
- Le tableau 2.39 du volume 1 pourrait être bonifié en y ajoutant les règlements suivants :

Règlement sur le captage des eaux souterraines (Q-2, r.1.3)

Règlement sur la qualité de l'eau potable (Q-2, r.18.1.1)

Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8)

- Article 6.3.3.1, selon le promoteur, l'impact de la phase de préparation et de construction sur l'eau de surface est jugé faible. À mon avis cet impact est sous-estimé, il pourrait y avoir des occasions où les cours d'eau pourraient être perturbés par les travaux. Lors de fortes pluies (intensité et durée importantes), l'érosion et le ruissellement pourraient être assez importants pour générer un apport de sédiments non négligeable au cours d'eau. Même chose pour le pompage des excavations.

Ces opérations doivent être réalisées avec précaution afin d'éviter l'apport de sédiments au cours d'eau. Des ouvrages de protection (bassin de sédimentation, ouvrage de rétention, etc.) doivent être mis en place dans ces cas.

Concernant la traversée des cours d'eau (article 6.3.3.1 du volume 1), nous recommandons que des précautions particulières soient nécessaires quant à la préparation des plans et devis pour la réalisation des traverses de cours d'eau. Les documents contractuels doivent permettre, pour chaque cas, d'adopter les techniques de construction reconnues et les matériaux adéquats. Malgré les spécifications du RNI, nous recommandons que le ponceau ne doit pas réduire la largeur du cours d'eau (mesurée à partir de la LNHE) de plus de 20 % et ce, dans tous les cas. Ces mesures sont applicables à tous les cours d'eau même ceux n'ayant pas de potentiel pour la faune ichthyenne. Pour la traversée des cours d'eau par les fils conducteurs, il est recommandé d'utiliser les techniques de forage directionnel à la place des techniques conventionnelles par tranchée.

- **Concernant la disposition des pales et des nacelles**, lors de la phase de démantèlement, plusieurs pales et nacelles d'éoliennes seront à disposer ou à recycler. Également, lors de la phase d'exploitation, plusieurs pales seront à disposer. Contrairement aux autres matériaux constituant les éoliennes, ces composantes demeurent un problème à disposer en raison de la nature des matériaux qui les composent. Dans leurs études, les promoteurs n'abordent pas vraiment cet aspect. L'industrie de l'éolien, par l'entremise des études d'impacts, devrait être mise à contribution afin de trouver des solutions au recyclage de ces composantes. Il serait intéressant de demander au promoteur son idée quant à la récupération et/ou le recyclage de certaines des composantes des pales et nacelles. Le promoteur devrait élaborer un peu plus sur cet aspect en rapport aux impacts reliés à la disposition de l'ensemble des équipements à démanteler.
- Article 6.3.3 volume 1, lors de la phase de construction, les résidus d'eau et de béton frais (provenant du lavage des bétonnières) ne doivent pas être enfouis au chantier. Les bétonnières doivent retourner à l'usine avec leur chargement résiduel. L'installation d'un plan de béton temporaire doit être encadrée par un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE.
- La gestion des poussières lors de la phase de construction est une activité importante. Normalement l'utilisation de l'eau comme abat-poussière est privilégiée cependant si un abat-poussière chimique devait être utilisé, celui-ci doit être certifié NQ 2410-300.

- On ne retrouve pas à l'étude d'impact (chapitre 8 ou 10 du volume 1) l'engagement de l'initiateur quant à la diffusion des résultats du suivi environnemental auprès des ministères et de la population concernée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'V. Roy', with a stylized flourish at the end.

Vincent Roy, ingénieur

VR/mad



Rimouski, le 20 octobre 2009

Madame Marie-Claude Théberge
Service des projets en milieu terrestre
Ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Parc éolien du Lac-Alfred
Dossier : 3211-12-154

Madame,

Tel que demandé dans votre lettre du 6 octobre 2009, nous avons examiné le contenu de *l'Étude d'impact sur l'environnement, volume 6, Réponses aux questions et commentaires - Série 2* concernant l'aménagement du Parc éolien du Lac-Alfred.

Le contenu de ce document ne relève pas des mandats et responsabilités de notre ministère et n'avons aucun commentaire à faire.

Pour des informations additionnelles, n'hésitez pas à communiquer avec M. Pierre Ouellet au numéro de téléphone (418) 727-3577, poste 1007.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Roger Cyr".

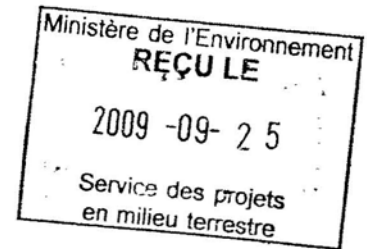
Roger Cyr

c.c. M. Pierre Ouellet



Rimouski, le 21 septembre 2009

Madame Marie-Claude Théberge
Service des projets en milieu terrestre
Ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



Objet : Parc éolien du Lac-Alfred
Dossier : 3211-12-154

Madame,

Comme demandé dans votre lettre du 8 septembre 2009, nous avons examiné le contenu de l'*Étude d'impact sur l'environnement, volume 5 Addenda*, concernant l'aménagement du Parc éolien du Lac-Alfred. Nous avons évalué les éléments de la directive correspondant à notre champ de compétence et nous vous informons qu'ils sont bien documentés, soit :

- la description du projet et de la technologie utilisée;
- la description des coûts et des retombées économiques locales et régionales;
- la création d'emplois lors de la construction et de l'exploitation.

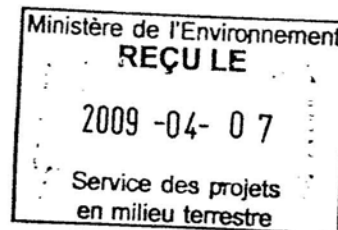
Pour des informations additionnelles, n'hésitez pas à communiquer avec M. Pierre Ouellet au numéro de téléphone 418 727-3577, poste 1007.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,

Roger Cyr

c.c. M. Pierre Ouellet



Rimouski, le 31 mars 2009

Madame Marie-Claude Théberge
Service des projets en milieu terrestre
Ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Parc éolien du Lac Alfred
Dossier : 3211-12-154

Madame,

Comme demandé dans votre lettre du 17 mars 2009, nous avons examiné le contenu de l'étude d'impact sur l'environnement concernant l'aménagement du parc éolien du Lac Alfred. Nous avons évalué les éléments de la directive correspondant à notre champ de compétence et nous vous informons qu'ils sont bien documentés, soit :

- la description du projet et de la technologie utilisée;
- la description des coûts et des retombées économiques locales et régionales;
- la création d'emplois lors de la construction et de l'exploitation.

Pour des informations additionnelles, n'hésitez pas à communiquer avec M. Pierre Ouellet au numéro de téléphone 418 727-3577, poste 1007.

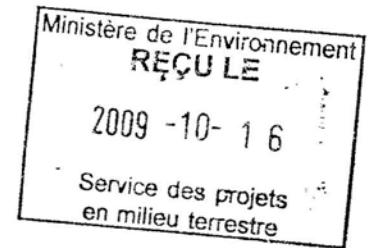
Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,

Roger Cyr

c.c. M. Pierre Ouellet

Québec, le 9 octobre 2009



Madame Marie-Claude Thériège
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet d'aménagement du parc éolien du lac Alfred
V/dossier : 3211-12-154
N/dossier : 099346

Madame,

Je donne suite à votre lettre du 6 octobre dernier concernant les réponses à la seconde série de questions adressées à l'initiateur du projet mentionné en rubrique.

Après lecture, nous sommes d'avis que toute l'information permettra d'effectuer, le temps venu, l'analyse de l'étude d'impact.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le secrétaire du ministère,

David Belge

Québec, le 22 septembre 2009



Madame Marie-Claude Théberge
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet d'aménagement du parc éolien du lac Alfred
V/dossier : 3211-12-154
N/dossier : 099004

Madame,

Je donne suite à votre lettre du 10 septembre dernier concernant la recevabilité de l'addenda (volume 5) qui complète l'étude d'impact du projet mentionné en rubrique.

Après analyse, nous aimerions savoir si le promoteur fournira un bilan des consultations publiques récentes en regard notamment de la modification apportée au projet initial (déplacement de 13 éoliennes dans un nouveau secteur).

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le secrétaire du ministère,

David Belue



Québec, le 22 juillet 2009

Madame Marie-Claude Théberge
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet d'aménagement du parc éolien du Lac Alfred
V/dossier : 3211-12-154
N/dossier : 098552

Madame,

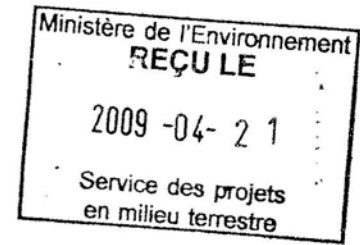
Je donne suite à votre lettre du 14 juillet dernier nous sollicitant des commentaires sur les réponses aux questions soulevées lors de l'examen de recevabilité de l'étude d'impact du projet mentionné en rubrique.

Après analyse, nous estimons que, pour l'ensemble, les renseignements relevant de notre compétence ont été traités de façon satisfaisante.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le secrétaire du ministère,

Serge Fournier



Québec, le 14 avril 2009

Madame Marie-Claude Théberge
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet d'aménagement du parc éolien du Lac Alfred
V/dossier : 3211-12-154
N/dossier : 097108

Madame,

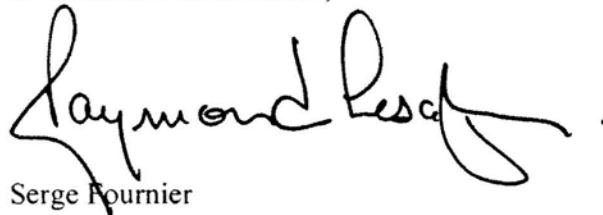
Je donne suite à votre lettre du 17 mars dernier nous sollicitant des commentaires sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet mentionné en rubrique.

Après analyse, nous estimons que, pour l'ensemble, les renseignements relevant de notre compétence ont été traités de façon satisfaisante.

Nous souhaiterions cependant savoir lesquels des attraits touristiques inventoriés au tableau 2.25 (Volume 1) apparaissent dans les zones d'influence identifiées par l'étude d'intégration visuelle ou, inversement, de connaître l'impact visuel subi pour chacun de ces attraits touristiques en regard du tableau 6.14 *Synthèse des impacts visuels*.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le secrétaire du ministère,



Serge Fournier